

Cadre stratégique mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF)

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE, 27-29 JUIN 2012

NOTE D'ORIENTATION

Un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée se réunira du 27 au 29 juin 2012 pour passer en revue le deuxième projet du GSF et s'entendre sur le texte de la première version du GSF qui sera soumise à l'examen du CSA à sa plénière en octobre. Cette note apporte des éléments de référence sur le processus ainsi que des indications sur les étapes à suivre.

Nature et objectif du GSF

Le GSF est conçu comme un document évolutif qui doit être mis à jour par la plénière du CSA à partir des processus et des débats de politique réguliers de ce dernier. Le GSF vise à améliorer la coordination et à synchroniser les actions menées par un large éventail de parties prenantes à l'appui des mesures prises par les pays, ou déployées à l'échelle régionale ou mondiale, pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous les êtres humains. L'approbation du GSF ne sera pas contraignante; elle sera plutôt le signe d'une reconnaissance du fait que ce document constitue un cadre solide qui nous permettra d'améliorer la convergence et la synchronisation des actions relatives à la gouvernance des questions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition.¹

Les principaux utilisateurs du GSF devraient être les décideurs et les responsables de politiques des pays chargés d'élaborer et de mettre en œuvre dans les pays des politiques et des programmes à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Le GSF est également destiné à être un outil important pour les décideurs dans les pays donateurs et pour les agences responsables des programmes de coopération au développement. Le GSF offre des orientations et des recommandations en faveur d'une action cohérente de l'ensemble des parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, tout en mettant l'accent sur le rôle essentiel de la prise en main par les pays eux-mêmes des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Stade du processus

À sa 31e session, le CSA a chargé le Bureau de préparer le GSF et le Bureau est convenu de ses objectifs, de ses principes de base, de sa structure et de son processus d'élaboration.

Après avoir reçu la confirmation de la 37e session du CSA, le Secrétariat et une Équipe spéciale composée de membres du Groupe consultatif ont élaboré un Schéma Annoté du GSF qui a ensuite fait l'objet d'une consultation en ligne à l'échelle mondiale durant l'été 2011. Le Secrétariat et

¹ CFS:2010/2, paragraphe 20; CFS:2011/Inf.14

L'Équipe spéciale ont alors préparé le premier projet du GSF sur la base des résultats de la consultation. Le processus a été supervisé par le Bureau du CSA par le biais d'un Groupe de travail à composition non limitée spécialement mis sur pied cet effet.

Le deuxième projet du GSF a été élaboré par le Secrétariat du CSA sur la base des résultats des consultations menées sur le premier projet entre les mois de mars et mai 2012, y compris les débats entre multiples parties prenantes lors des conférences régionales de la FAO et une deuxième consultation en ligne.

PROCHAINES ÉTAPES

Le deuxième projet du GSF prend en considération les commentaires formulés à l'égard du premier projet. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs modifications: des révisions ont été apportées au texte, le matériel a été réorganisé entre les chapitres et des notes de bas de page ont été ajoutées pour indiquer les sources du matériel cité dans le texte, le tout dans le but de refléter le consensus existant.

Un code de couleur a été introduit dans le deuxième projet de GSF afin de simplifier son examen par le Groupe de travail à composition non limitée. Le texte issu directement des décisions concertées par la plénière du CSA est ombragé en gris. Le texte ou les questions qui pourraient éventuellement requérir un examen plus approfondi de la part des parties prenantes sont surlignés en jaune. L'absence de couleur dans le reste du texte indique que, sur la base des étapes préalables de consultation, celui-ci devrait faire l'objet d'un consensus de la part des parties prenantes au CSA.

Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de terminer la première version du GSF

Comme mentionné plus haut, le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée procédera à une révision du deuxième projet du GSF et se mettra d'accord sur le texte de la première version qui sera soumise à la considération du CSA lors de sa plénière en octobre. La réunion sera inaugurée par le Président du CSA et modérée par le Président du groupe de travail à composition non limitée. Les travaux se dérouleront en six sessions, deux par jour, d'une durée de trois heures chacune; l'interprétation simultanée sera assurée dans toutes les langues officielles.

Travaux du Groupe de travail à composition non limitée

La première version du GSF ne cherche pas à innover, mais bien à refléter le consensus existant; c'est pourquoi la Présidence propose d'adopter la procédure suivante: plutôt que de réviser le texte ligne par ligne, les chapitres seront considérés dans leur ensemble et parachevés en bloc, selon la

procédure d'approbation tacite, une fois résolues toutes les questions posées sur la section pertinente par les participants.

Il est souhaitable que les délégations se procurent des copies imprimées du deuxième projet, dans leur langue de préférence, car la projection sur écran du texte ne sera utilisée que si le groupe de travail à composition non limitée estime qu'il est nécessaire d'examiner certains amendements plus longs ou compliqués au texte proposé.

Les participants sont priés d'effectuer des interventions brèves et précises; tout amendement ou toute proposition doit être conforme aux principes convenus pour l'élaboration du premier projet de GSF (voir ci-après). La présidence déconseillera l'introduction de toute nouvelle langue ou concept qui ne puisse être interprété conformément à ces principes.

Il est conseillé aux délégations, dans la préparation de leurs commentaires et interventions sur certaines sections du texte, de tenir compte des sources de référence signalées dans les notes de bas de page, en particulier lorsqu'il s'agit de proposer des amendements de type linguistique.

Une attention particulière sera accordée aux sections du document surlignées en jaune, sur lesquelles le groupe de travail à composition non limitée doit confirmer son consensus. Le libellé qui a déjà été négocié et adopté dans le cadre des décisions préalables du CFS est surligné en gris (indiquant son approbation) dans le deuxième projet et ne sera donc pas renégoié.

Durant l'examen du texte, la Présidence du Groupe de travail à composition non limitée et le Secrétariat faciliteront les débats et répondront à toutes les questions posées, y compris sur le libellé du texte. Il est conseillé aux groupes de travail à composition non limitée de débattre et d'aborder les questions et les préoccupations formulées par les délégués quant à leur fond, avant d'étudier toute solution possible sur le plan du libellé. Chaque fois que possible, le Groupe de travail à composition non limitée devra chercher des solutions visant à minimiser les modifications de texte, en particulier dans le cas du libellé provenant d'autres documents. Le Secrétariat a peut être appelé à collaborer à la solution apportée dans le texte, pour répondre aux préoccupations soulevées, solution qui sera ensuite examinée par le Groupe de travail à composition non limitée. Si besoin est, la Présidence peut demander aux délégués de se porter volontaires comme « Amis du Président », afin de faciliter les débats sur certains thèmes spécifiques.

Le Secrétariat sera chargé d'incorporer les questions consensuelles ou le texte révisé à la première version du GSF.

Principes régissant la préparation de la première version du GSF:

Les principes régissant la préparation du GSF sont rappelés ici pour orienter les débats du groupe de travail à composition non limitée.

Conformément au mandat issu de l'accord sur les objectifs, les principes de base, la structure et le processus², le processus d'élaboration de la première version du GSF ne doit pas tenter de négocier ou de débattre de questions controversées ou non résolues, mais plutôt se limiter à:

- fixer la structure de base est le cadre d'un document qui sera un produit majeur régulier du CSF ;
- incorporer les décisions et recommandations déjà approuvées par la plénière du CSA;
- consolider les principaux principes et recommandations consacrés dans les instruments, cadres et décisions concertés l'échelle multilatérale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- refléter les dénominateurs communs que font apparaître les résultats des consultations régionales et électroniques.

Le GSF peut également refléter les dénominateurs communs dérivés des cadres non intergouvernementaux pertinents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et cerner les principales différences dans ce domaine de façon à faciliter la formation de consensus et la convergence futures.

Étapes préparatoires

Pour faciliter et accélérer l'examen des changements proposés aux documents, la Présidence du Groupe de travail à composition non limitée prie instamment les parties prenantes au CSA d'envoyer tout commentaire ou toute proposition par écrit sur le deuxième projet avant la réunion du groupe de travail, si possible pour le 22 juin au plus tard à l'adresse CFS@fao.org.

² CFS 37e Rapport final, paragraphe 56 (i), et CFS:2011/Inf 14, paragraphes 5-12.